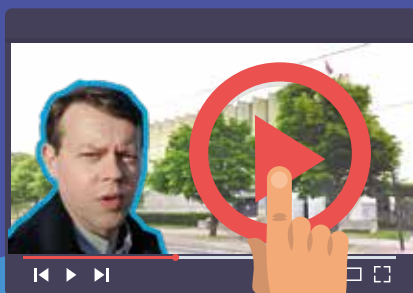


*Un syndicat
qui informe*

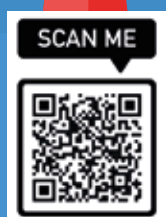
*Un syndicat
responsable*

Un syndicat utile

 YouTube



L'actualité
du Conseil
régional dans
des vidéos
sur la chaîne
Youtube !



Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
www.unsa-crbfc.eu contact@unsa-crbfc.eu 14 mars 2021 - n°42

AU SOMMAIRE

20 % d'augmentation pour
l'enveloppe CIA 2021

Malades du COVID à la Région,
on vous donne les chiffres

INFORMEZ-VOUS, PROTÉGEZ-VOUS

Soutenez l'UNSA
en adhérant : - 66 %
de crédit d'impôt ou
de déduction fiscale

**+ 20 % pour l'enveloppe
CIA 2021 - Rappel sur la
prime versée en juin**



**Malades COVID
On fait le point**

Questions, problèmes, dysfonctionnements ?
Contactez l'UNSA au 06 29 69 74 18

Breaking News !

+20% de CIA

Prime versée en juin

Le Directeur Général des Services a annoncé au Comité technique du 11 mars 2021 une hausse de 20% de l'enveloppe CIA :

+20% en plus pour le CIA des agents au forfait donc 360 euros au lieu de 300 euros
+20% pour l'enveloppe globale du CIA variable

La pression de l'UNSA pour obtenir une prime COVID et une gratification pour les agents fortement mobilisés dans cette période difficile a fonctionné !

Rappel sur le CIA

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est la part variable du régime indemnitaire. Il permet de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent au cours d'une année.

Le CIA de l'année N est versé en un fois l'année N+1 (sur la paie du mois de juin). Pour être éligible au CIA, il est nécessaire d'avoir été présent au moins 2,5 mois sur l'année.

CIA et changement de poste en cours d'année

L'attribution du CIA est déterminée par le supérieur hiérarchique actuel de l'agent, ce dernier peut s'il le souhaite se mettre en relation avec le précédent supérieur hiérarchique de l'agent.

CIA forfaitaire et CIA Variable

Il existe deux types de CIA pour les agents :

- **Un CIA variable** pour les encadrants (des sièges et des lycées) et non-encadrants (chargé de mission et expert de catégorie A).

- **Un CIA forfaitaire** pour les agents des groupes fonctions SA8 à SA12 (300 € de CIA forfaitaire pour une année complète à taux plein versés à tous les agents sauf alerte sur la manière de servir de l'agent).

CIA pour les agents contractuels en renfort

Le CIA n'est pas attribué aux contractuels non permanents de droit public affectés au sein des établissements d'enseignement de manière temporaire. Mais compte-tenu de la fragmentation de leurs contrats, il leur est attribué une bonification de 15 € bruts par mois pour une quotité de travail à taux plein (sauf alerte conséquente transmise par l'établissement).

Zoom sur la médaille du travail

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte 3 échelons accordés en fonction de la durée des services accomplis.

La médaille d'argent est décernée pour 20 ans de services publics, donnant droit à une prime du CNAS de 170€.

La médaille de vermeil est décernée pour 30 années de services publics, donnant droit à une prime du CNAS de 185€.

La médaille d'or est décernée pour 35 années de services publics, donnant droit à une prime du CNAS de 245€.

Ne sont pas pris en compte pour l'attribution de la médaille les services suivants :

- les périodes de congé de maladie,
- les périodes de disponibilité pour convenance personnelle,
- les années accomplies dans le privé.

Pour le calcul de la durée des services effectifs, les périodes travaillées à temps partiels sont proratisées. **La Région gère l'ensemble des démarches auprès de la préfecture et de la prime du CNAS.**

Agents au CIA variable

	CIA	
	CIA annuel mini	CIA annuel max
DG/DGA	300 €	9360 €
Directeur	300 €	6120 €
Directeur Adjoint	300 €	4680 €
Chef service	300 €	4140 €
Responsable d'équipe siège de catégorie A	300 €	2772 €
Chargé mission / expert de catégorie A	300 €	2340 €
Responsable d'équipe siège de catégorie B	300 €	720 €
Responsable d'équipe lycées (à partir de 21 agents) ou production de plus de 120 000 repas par an pour les responsables restauration ou responsable équipe mobile	300 €	1540 €
Responsable d'équipe lycées 10 à 20	300 €	692 €
Responsable d'équipe lycées 2 à 9	300 €	644 €

Projection théorique CIA + 20 %

	CIA + 20 %	
	CIA annuel mini	CIA annuel max
	360 €	11 232 €
	360 €	7 344 €
	360 €	5 616 €
	360 €	4 968 €
	360 €	3 326 €
	360 €	2 808 €
	360 €	864 €
	360 €	1 848 €
	360 €	830 €
	360 €	773 €

Agents au CIA forfaitaire

	CIA	
	CIA annuel mini	CIA annuel max
Expert de catégorie B	300 €	300 €
Instructeurs	300 €	300 €
Assistant avec environnement professionnel spécifique ou compétences métiers spécifiques	300 €	300 €
Agent spécialisé	300 €	300 €
Agent d'exécution technique & administrative	300 €	300 €

Projection théorique CIA + 20 %

	CIA + 20 %	
	CIA annuel mini	CIA annuel max
	360 €	360 €
	360 €	360 €
	360 €	360 €
	360 €	360 €
	360 €	360 €

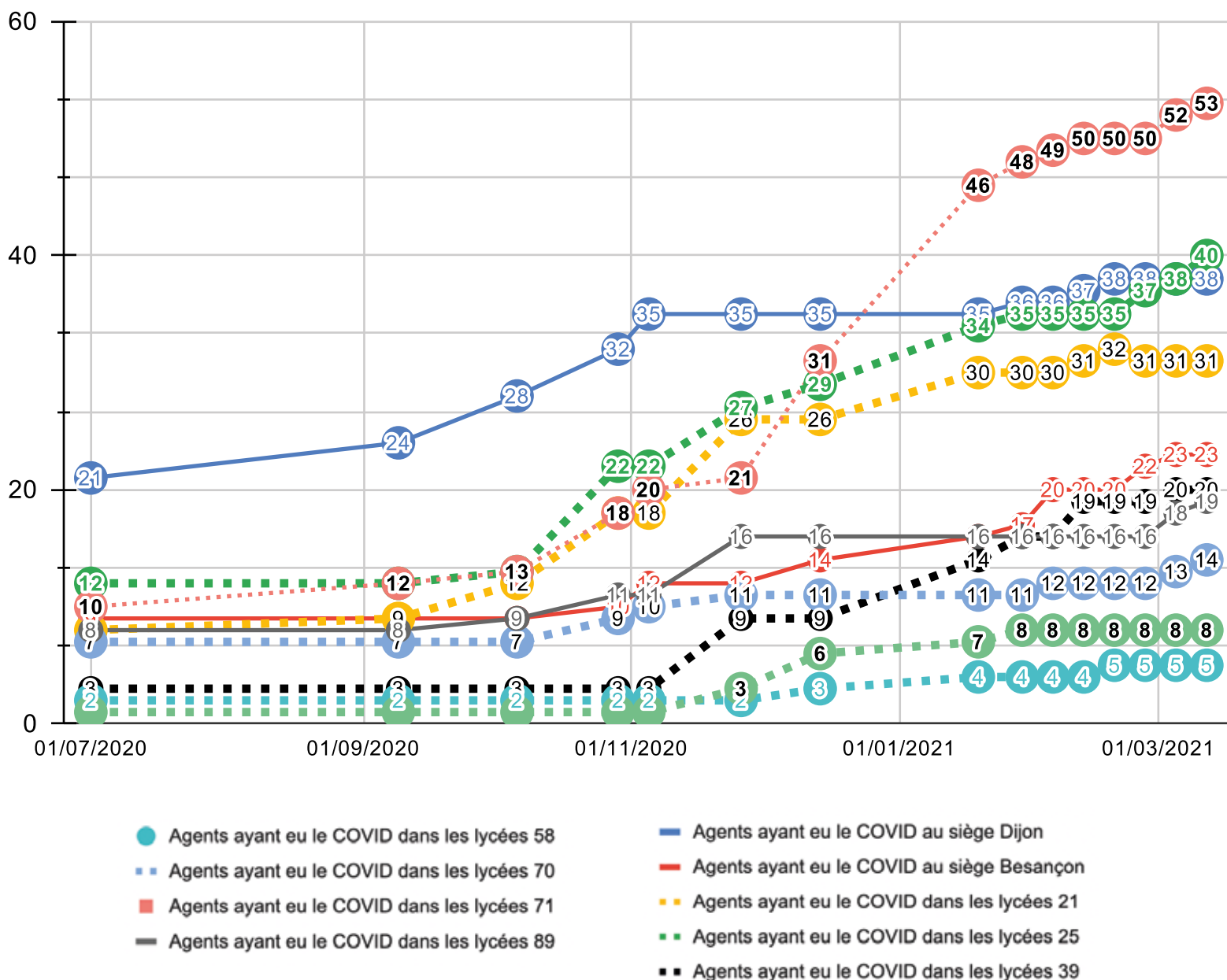
Depuis le début de la pandémie **251 agents du Conseil régional** sont tombés malades de la COVID-19 (dont 166 depuis le 1er septembre 2020).

La répartition est la suivante :

- 23** au siège à Besançon
- 38** au siège à Dijon
- 40** dans les lycées du Doubs
- 20** dans les lycées du Jura
- 14** dans les lycées de Haute-Saône
- 8** dans les lycées du Territoire de Belfort
- 31** dans les lycées de Côte d'Or
- 5** dans les lycées de la Nièvre
- 53** dans les lycées de Saône et Loire
- 19** dans les lycées de l'Yonne

Il y a 161 agents vulnérables à la COVID-19 au conseil régional (agents avec un certificat médical à jour - chiffres actualisés au 11/03/2021)

Evolution des malades COVID-19 dans les départements et aux sièges



MOINS SEUL·ES, PLUS FORT·ES AVEC L'UNSA !



En Bourgogne-Franche-Comté, les **Très Petites Entreprises (TPE)** ont besoin de nous.



C'est le sens de la campagne engagée depuis mi janvier par l'UNSA. Commerces, artisanat, associations, services à la personne, restaurants, entreprises de conseil, culture, santé... : certains sont très mobilisés en raison de la crise sanitaire, d'autres sont fragilisés par la crise économique. Tous se sentent isolés. À toutes et à tous, l'UNSA leur apporte son soutien.

Moins seul-es, plus fort-es avec l'UNSA. Ces quelques mots ne sont pas un slogan, c'est un engagement à mettre à disposition des salarié-es concerné-es des services adaptés et étudiés spécifiquement. Un engagement mis en œuvre, dès à présent, en proposant des aides, des conseils, des outils professionnels, des réductions sur vos achats, des formations ou des conseils juridiques.



Si vous connaissez un salarié de TPE, vous pouvez lui dire que l'UNSA s'occupe de lui et propose un service spécifique sur www.mon-uns.org.

Faisons vivre les Très petites entreprises (TPE)
de Bourgogne-Franche-Comté